



Demande de CSE Extraordinaire à la suite de l'annonce de la direction de l'information de ne plus détacher de JRI de rédaction nationale sur les reportages produits par la direction des sports

La direction des sports a annoncé ce lundi 6 janvier à la rédaction des sports que désormais, il n'y aurait plus de collaboration avec le service **JRI** de la rédaction nationale.

Cette décision annoncée brutalement et sans consultation des élus du CSE et des organisations syndicales est inacceptable.

Une nouvelle fois, la direction de l'information démontre son mépris des instances et des salariés.

Certes, il ne s'agit pour le moment que d'un gel de l'activité, mais cette annonce laisse les salariés stupéfaits et profondément inquiets.

Les JRI de la rédaction nationale ont toujours travaillé pour les sports avec les magazines et les journaux télévisés nationaux, ce sont historiquement les trois périmètres d'activité de ce service. Leurs compétences et la qualité de leur travail sont unanimement reconnues, leurs reportages sont régulièrement primés.

Il y a encore quelques années, une demi-douzaine de **JRI** étaient détachés par jour pour les sports.

Récemment, le quota a baissé, déjà sous la pression de la direction de l'information : on est passé à 2 JRI détachés quotidiennement en moyenne.

Après les sports, quel est le prochain périmètre dont les **JRI** vont-ils être exclu ?

- Les magazines ?
- Les JRI n'auront-ils plus à brève échéance que les JT comme « terrain de jeu » ?
- La collaboration pour la fabrication des reportages pour les éditions ICI nationales, est-elle menacée ?
- Quelle est la raison de cette décision ?
- Si c'est une question budgétaire, quel est le coût de l'externalisation ?
- Un prestataire a-t-il été choisi ? Sur quels critères ? Y-a-t-il eu un appel d'offre ?

La liste des questions n'est pas exhaustive et elles doivent être débattues en CSE.

Les élus demandent la tenue d'un CSE extraordinaire au plus vite sur cette question. Ils proposent la date du jeudi 16 janvier 2025 au matin.

Paris le, 9 janvier 2025

Votants : 20

Pour : 20

Contre :

Abstentions :

Les organisations syndicales SNJ, CGT, CFDT, FO, UNSA, CGC s'associent.